

LA SAISIE IMMOBILIERE: DU COMMANDEMENT AU JUGEMENT D'ORIENTATION

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les conditions générales de la vente forcée

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation 1

jour (8h) - 9h00-18h00

Date(s) de la formation

Date à venir

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris
* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Josiane OLEOTTO-GUEY

Avocat, Présidente de la commission Vente forcée

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

Distinction Saisie immobilière /licitation/vente sur adjudication chez le notaire/ventes en procédure collective

LES CONDITIONS GENERALES : Un immeuble ou droit réel. Titre exécutoire ; créance liquide et exigible

LES CONDITIONS TENANT A LA PERSONNE DU SAISI : Epoux, Personnes protégées (tutelle, curatelle, mineurs...), Débiteur décédé, succession vacante, indivision

Débiteur surendetté, Tiers détenteur, La caution hypothécaire, garant

LE COMMANDEMENT ET LES FORMALITES : Les formalités préalables, La rédaction

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE ET LES FORMALITES : Sa rédaction, Le dépôt

L'ASSIGNATION A L'AUDIENCE D'ORIENTATION : Assignation au débiteur, Assignation et dénonciation aux créanciers inscrits et syndicat des copropriétaires

LES DECLARATIONS DE CREANCES : Conditions, Délai

LE JUGE DE L'ORIENTATION : Compétence territoriale et matérielle

Ses pouvoirs. Focus sur la prescription, Voie de recours : appel (procédure à jour fixe)

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511,00 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17